



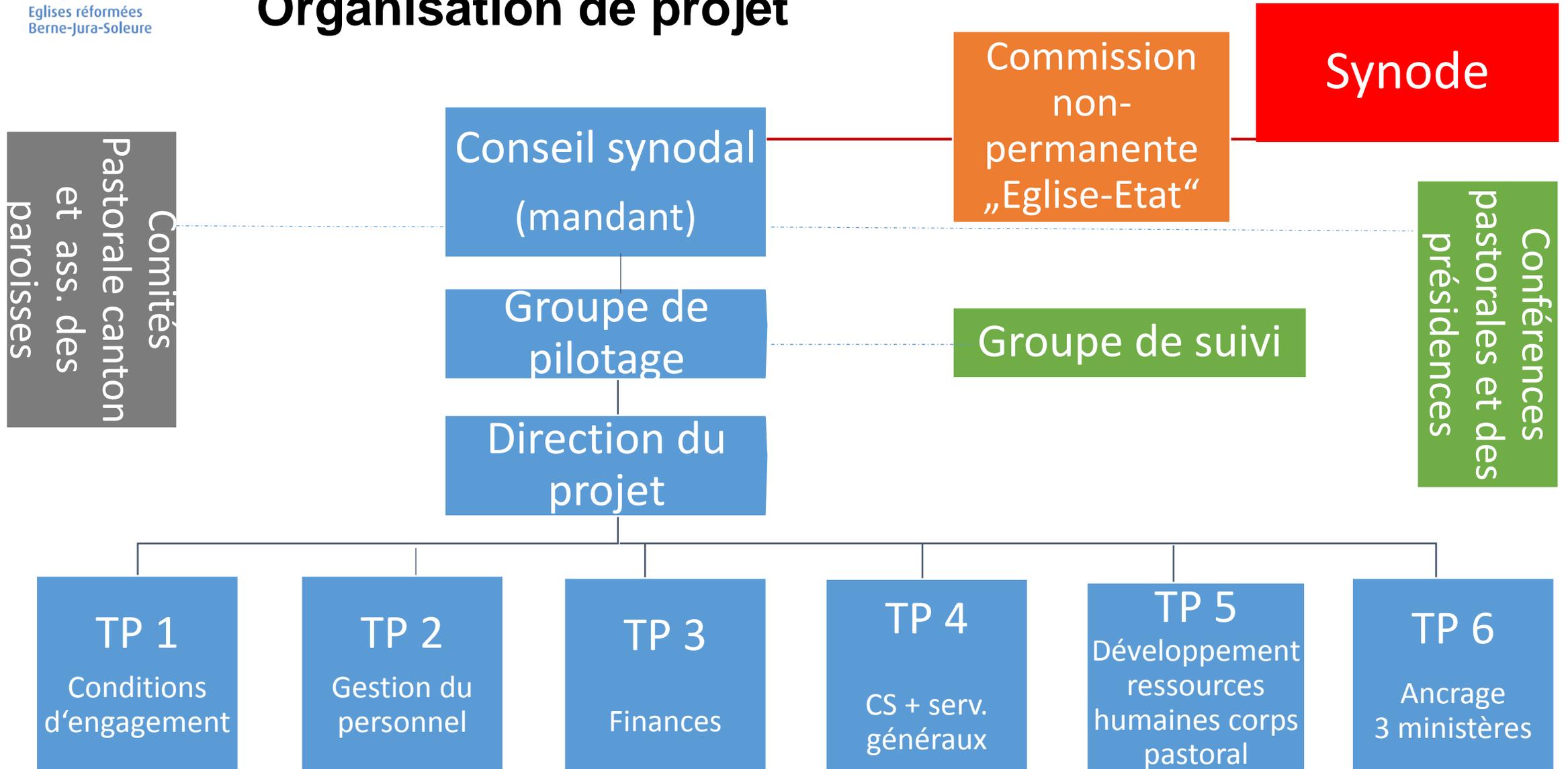
Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

# **Mise en œuvre de la révision de la loi sur les Eglises Mise en œuvre 2020: Plan et organisation du projet**

Décision du conseil synodal du 20.10.2016



# Organisation de projet





# Mandats principaux des projets partiels 1-3

## Groupe de projet partiel 1 «Conditions d'engagement du corps pastoral»

- *Préparation* des conditions d'engagement du corps pastoral

## Groupe de projet partiel 2 «Gestion du personnel»

- Examen de gestion des ressources humaines au sein de l'Eglise au niveau opérationnel
- Réorganisation du serv. Finances +Personnel resp. développement d'un service du personnel spécifique
- Préparation de la gestion administrative des conditions de travail du corps pastoral

## Groupe de projet partiel 3 «Finances»

- Préparation de la révision Péréquation financière intra-ecclésiale, en tenant compte de l'affectation négative du revenu de l'impôt pour personnes morales et des implications de la réforme III de l'imposition des entreprises.



# Mandats principaux des projets partiels 4-6

## **Groupe de projet partiel 4 «Conseil synodal et services généraux» (CS+serv.gén.)**

- Examen des structures, ressources et méthodes de travail CS (achèvement des travaux pour les décisions du Synode: fin 2017)
- Définition de mesures possibles de soulagement
- Propositions de soutien aux transferts de mandats en 2018/19

## **Groupe de projet partiel 5 «Développement des ressources humaines pour le corps pastoral»**

- Conception des prestations dans le domaine du développement des ressources humaines pour le corps pastoral
- Questions liées à la formation et à l'admission au service de l'Eglise

## **Groupe de projet partiel 6 «Ancrage des trois ministères au sein de l'Eglise»**

- Ancrage des ministères dans l'Eglise, en tenant compte des questionnements spécifiques du corps pastoral (premiers résultats attendus au printemps 2019 , puis poursuite des travaux)



# Les organes du projet et leurs tâches/ 1

## **Mandant (conseil synodal; CS):**

- Définit le mandat du projet et son organisation,
- Adopte la planification du projet,
- Délègue des personnes dans le groupe de suivi,
- Prend les décisions de fond,
- Reçoit les résultats pour examen et approbation,
- Prépare les propositions à l'intention du synode,
- Communique les résultats du projet les plus importants.



## Les organes du projet et leurs tâches/ 2

### Groupe de pilotage (GPI):

- Est responsable de la conduite *stratégique*, de la surveillance et de la coordination de l'ensemble du projet,
- Nomme les responsables du projet et des projets partiels,
- Elabore, avec le soutien de la direction de projet, des principes directeurs à l'att. du CS,
- Reçoit les rapports de la direction de projet,
- Prend les décisions intermédiaires,
- Rend régulièrement compte au CS du déroulement du projet,
- Soumet au CS les questions de fond nécessitant une décision de sa part,
- Soumet au CS les résultats du projet pour décision de sa part,
- Statue sur le projet de concept de communication; assure la communication internet et externe (dans la mesure où elle n'est pas assurée par le CS).



# Les organes du projet et leurs tâches / 3

## Direction du projet (DIP):

- Est responsable de la conduite *opérationnelle*, de la surveillance et de la coordination de l'ensemble du projet,
- Propose au groupe de pilotage les personnes dirigeant les projets partiels,
- Détermine la planification générale et veille au respect du calendrier,
- Assure le controlling aux différents niveaux,
- Approuve et coordonne la marche à suivre des projets partiels,
- Assure la circulation de l'information entre les projets partiels,
- Prend en charge l'assurance qualité formelle des résultats,
- Soumet au GPI les résultats du projet pour examen et adoption,
- Rend régulièrement compte au GPI de l'état d'avancement des travaux et d'événements majeurs,
- Prépare la communication interne et externe du GPI.



# Les organes du projet et leurs tâches / 4

## Directions des projets partiels (PPA)

### ▪ Mandat général

- Élaborent des projets de mandat avec planification des travaux,
- Proposent les personnes chargées des travaux partiels,
- Conduisent leurs projets, organisent les travaux dans l'ordre des priorités,
- Identifient d'éventuelles lacunes dans les objectifs et formulent d'év. propositions/mesures,
- Estiment le volume de travail et planifient les forces humaines nécessaires,
- Rendent régulièrement compte à la DIP de l'état d'avancement des travaux et d'éventuels événements majeurs,
- Surveillent le respect de la planification et du calendrier des différentes étapes,
- Procèdent au controlling adéquat des PP.

### ▪ Mandat spécifique au projet partiel



# Les organes du projet et leurs tâches / 5

## Groupe de suivi:

### Composition:

- Représentation Ass. des paroisses (3 personnes)
- Représentation de la Société Pastorale (3 personnes)
- Représentation de la commission non permanente «Eglise-Etat» (6 personnes)
- Autres personnes, déléguées par le CS (6 personnes)

***Les membres du groupe de suivi n'assument aucune fonction à la direction du projet ou à celle d'un projet partiel***

### Tâches:

- Est régulièrement informé par le CS resp. le GPI sur le déroulement et l'état d'avancement des travaux du projet,
- Prend position sur les résultats partiels des travaux du projet,
- Aborde des thèmes spécifiques qui lui sont soumis par le CS et le GPI,
- Les membres transmettent les informations relatives au projet prov. de leurs cercles respectifs.



# Les organes du projet et leurs tâches / 6

## **Conférences pastorales et conférences des présidences:**

- Débattent des étapes atteintes et de questions de fond.

## **Les comités de la Société pastorale et de l'Association des paroisses:**

- Interlocuteur du conseil synodal pour un dialogue régulier avant et après le projet.

## **La Commission non-permanente «Eglise-Etat»:**

- Est informée par le CS (périodiquement ou en cas de besoin) sur le déroulement et l'état des travaux
- Prend position sur les résultats intermédiaires des travaux,
- Abordent des thèmes spécifiques qui lui sont soumis par le CS.

## **Le Synode:**

- Est régulièrement informé par le CS sur le déroulement et l'état des travaux,
- Statue sur les propositions du CS.



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

## Composition GPI

- PCS Andreas Zeller
- CS Pia Grossholz-Fahrni
- CS Stefan Ramseier
- Daniel Inäbnit, chancelier
- Christian Tappenbeck, service juridique
- Matthias Zeindler, chef du secteur Théologie



## Composition DIP

- Hans-Ulrich Zürcher \* (direction)
- Robert Furrer \*
- Simon Bühler \*
- Willy Oppliger \*
- Daniel Inäbnit, chancelier
- Christian Tappenbeck, service jur.
- Roger Wyss, responsable des Services centraux

\*) Responsables projets partiels 1-6

# Planification sommaire des travaux des PP (vue d'ensemble)

| PP   | 2016 | 2017 |   |   |   | 2018 |   |   |   | 2019 |   |   |   | 2020 |   |
|------|------|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|
|      | 4    | 1    | 2 | 3 | 4 | 1    | 2 | 3 | 4 | 1    | 2 | 3 | 4 | 1    | 2 |
| PP 1 |      |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |
| PP 2 |      |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |
| PP 3 |      |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |
| PP 4 |      |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |
| PP 5 |      |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |   |   |      |   |
| PP 6 |      |      |   |   |   |      |   |   |   |      | → | → | → | →    | → |

Trav. Prép. De suivi,  
evtl. phase post.



Phase intense



Travaux pour les décisions  
du Synode achevés

Mise en vigueur LEgN